

QUOI FAIRE SI...

Votre enfant n'est pas à l'arrêt à l'heure le matin?

VOUS ÊTES RESPONSABLES DE SON TRANSPORT À L'ÉCOLE. Le chauffeur ne l'attendra pas après l'heure indiquée sur l'horaire.

L'autobus est en retard?

VEUILLEZ PATIENTER SVP. Nos trajets sont longs et des délais sont possibles. Des retards significatifs (15 minutes ou plus) seront annoncés/partagés par l'école.

Il y a un changement à l'horaire habituel de votre enfant pour le retour à la maison l'après-midi?

VOUS DEVEZ PRÉVENIR LE SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE AVANT 14h00.

Une urgence change les conditions de retour à la maison de votre enfant?

AVANT 14h45, appelez au (709) 754-8000.

ENTRE 14h45 et 16h, appelez l'école ou le CSFP. (voir coordonnées ci-inclus)

Vous avez des questions ou des commentaires sur les circuits, les points et heures de cueillette, ou le chauffeur d'autobus?

Écrivez au CSFP, par courriel ou par la poste.

NOUVELLES INSCRIPTIONS OU CHANGEMENTS D'ADRESSE

Veillez consulter la page de transport scolaire sur le site de l'école et remplir le formulaire nécessaire.

Note : Les ajouts et les changements peuvent prendre jusqu'à deux semaines pour être mis en oeuvre.

NOS COORDONNÉES

Secrétariat de l'école

École des Grands-Vents

Tél : (709) 754-8000

Urgences : (709) 697-0815

65, chemin Ridge, premier étage

St. John's (TNL) A1B 4P5

ecole-gv@csfptnl.ca

www.csfp.nl.ca/grands-vents

CSFP - Siège social

Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador

Tél. : (709) 722-6324

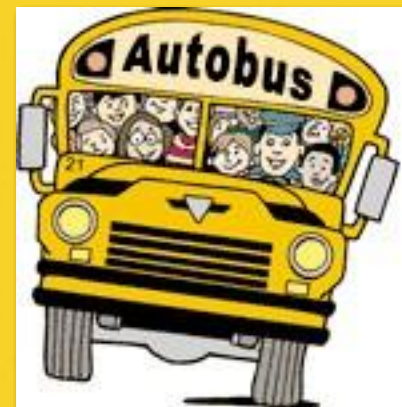
65, chemin Ridge bureau 212

St. John's (TNL) A1B 4P5

conseil@csfp.nl.ca

www.csfp.nl.ca

**Rejoignez notre groupe
[Facebook.com/ecolegv](https://www.facebook.com/ecolegv)**



LE TRANSPORT SCOLAIRE

À

L'ÉCOLE DES GRANDS-VENTS



Une publication conjointe de l'École des Grands-Vents et du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP)

QUI FAIT QUOI?

LE CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL (CSFP) EST RESPONSABLE DE L'ORGANISATION ET DE LA GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE.

C'est le CSFP qui détermine les trajets des autobus ainsi que les points des arrêts, dans le respect de la sécurité des élèves et des normes gouvernementales.

Le CSFP s'assure également que tous les chauffeurs aient un certificat de bonne conduite auprès des clientèles vulnérables émis par un service de police.

Par ailleurs, au quotidien,

L'ÉCOLE DES GRANDS-VENTS EST RESPONSABLE DE...

- gérer les demandes exceptionnelles pour un changement temporaire de bus ou d'arrêt d'autobus.
- faire respecter les règles de sécurité ainsi que les comportements attendus dans les autobus.
- consulter avec le CSFP et la compagnie d'autobus pour déterminer si l'école va fermer en raison de mauvaises conditions climatiques.

LA COMPAGNIE D'AUTOBUS ET SES CHAUFFEURS SONT RESPONSABLES DE...

- la sécurité des élèves lorsqu'ils sont dans le bus.
- le bon entretien de tout équipement utilisé pour le transport scolaire.

SVP NE DEMANDEZ PAS AUX CHAUFFEURS DE CHANGER L'ARRÊT.

Votre enfant prend l'autobus?

Vous, les parents, êtes responsables pour la sécurité de votre enfant entre la maison et l'arrêt d'autobus, et jusqu'au moment où il/elle monte sur l'autobus le matin et après qu'il/elle débarque de l'autobus en fin de journée.

Vous êtes également responsables de fournir vos besoins de transport au CSFP pour qu'il puisse organiser les trajets.

Votre enfant ne prend pas l'autobus?

Vous êtes responsables de la sécurité de votre enfant en dehors des heures d'ouverture de l'école, soit avant 8h30 et après 15h. Vous devez prévenir l'école avant 14h si une autre personne que celles habituellement autorisées à le faire, viendra chercher votre enfant.

Veuillez noter qu'aucun organisme ou individu n'assurent la surveillance des élèves avant l'ouverture des portes de l'école et du Centre des Grands-Vents, à 8 h 30.

Les règles gouvernementales du transport scolaire à Terre-Neuve, en bref

- Le transport scolaire est accessible à tous les élèves inscrits à l'École des Grands-Vents.
- Un élève peut devoir se rendre à un arrêt d'autobus situé à un maximum de 400 mètres de leur maison.
- L'accès au transport est assuré pour une seule adresse. Tout autre type d'utilisation doit être autorisé par le CSFP.

Fermetures d'école

Lorsque nous devons fermer l'école à cause de mauvaises conditions atmosphériques ou autres raisons hors de notre contrôle, nous prenons plusieurs moyens de vous en informer : School Messenger, Facebook, Twitter, stations de radio (CBC, Radio-Canada, VOXM, OZ FM, Hits FM) et le site Internet de l'école.

www.csfp.nl.ca/grands-vents